

La Fédération Française des Diabétiques répond à vos questions !

Tous les mois, nous sélectionnons les sujets majeurs sur lesquels vous nous avez dernièrement interrogés. Au programme, en ce début d'année, des questionnements concernant le dispositif médical FreeStyle Libre 2, les montres connectées, ainsi que notre service Diabète et Droits.

À la Fédération Française des Diabétiques, vos retours et partages nous permettent d'identifier régulièrement des sujets nécessitant des clarifications. Ce mois-ci, trois thématiques ont principalement retenu notre attention. Voici nos réponses détaillées pour vous éclairer :

1) Je constate un dysfonctionnement des capteurs FreeStyle 2 depuis plusieurs mois, à qui m'adresser ?

Ces dernières semaines, vous avez sollicité la Fédération concernant des difficultés rencontrées avec certains dispositifs médicaux. Vous avez, en effet, constaté des écarts significatifs entre les valeurs du glucose interstitiel mesurées avec votre FreeStyle Libre 2 et celles mesurées par glycémie capillaire. La Fédération est attentive à ces remontées. Nous sommes en contact avec l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM). Cette dernière a rappelé lors d'un échange à ce sujet, qu'il est essentiel que les patients signalent ces événements indésirables sur la plateforme dédiée (concernant leurs dispositifs médicaux, mais aussi concernant tout effet indésirable d'un traitement) : signalement.social-sante.gouv.fr. L'ANSM a précisé qu'à ce jour, dans le cadre de la matériovigilance, le nombre de signalements concernant des écarts de valeurs était stable et qu'elle n'a pas constaté de pics. Toutefois, pour que l'agence puisse répertorier les difficultés, il est important de signaler tout événement indésirable sur la plateforme dédiée.

En pratique, soyez attentifs à bien indiquer dans votre déclaration : la date de début d'utilisation du dispositif utilisé, le numéro de série ainsi que le numéro de lot du dispositif.

Aussi, les professionnels de votre équipe soignante peuvent effectuer cette déclaration pour vous. La Fédération se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à contacter notre service Diabète et Droits sur l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org ou par téléphone au 01 40 09 24 25 lors des permanences le mardi matin de 8h00 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h00.

2) « Le diabète est une maladie grave, une personne diabétique doit être accompagnée sur le plan juridique ! »

La défense individuelle et collective des personnes touchées par un diabète fait partie des trois missions sociales de la Fédération Française des Diabétiques. Chaque jour, le service Diabète et Droits s'emploie à informer, orienter, accompagner, soutenir et défendre les droits des personnes atteintes d'un diabète et leurs

proches. D'ailleurs, il collabore étroitement avec les affaires publiques en charge de la défense collective, afin de faire évoluer les droits des personnes vivant avec un diabète.

Si vous estimez être victime d'une discrimination en raison de votre état de santé, si vous avez besoin d'une information juridique liée à votre pathologie, ou si vous rencontrez une difficulté dans votre travail à cause de votre diabète, n'hésitez pas à contacter Diabète et Droits.

Vous pouvez consulter nos dernières ressources [ici](#).

Du lundi au vendredi, Jeanne, notre juriste vous répond gratuitement pour toute question juridique en lien avec votre diabète soit par mail à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org soit par téléphone le mardi matin de 8h00 à 12h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 18h00 au 01 40 09 24 25.

3) Je trouve de nombreux produits de type montres connectés qui lisent la glycémie sur Internet, ces systèmes sont-ils fiables ?

Comme nous, vous avez constaté la vente sur Internet de montres connectées, présentées comme permettant de mesurer le taux de glucose sans piqûre.

À ce jour, ces dispositifs sans piqûre n'ont pas été testés, ni approuvés, et encore moins autorisés par les autorités sanitaires. Ils ne sont en aucun cas des systèmes de mesure en continu du glucose.

Pour vous prémunir des arnaques, pensez à :

- Ne jamais acheter de dispositif médical sur des sites dont vous n'êtes pas certain de la fiabilité ;
- Consultez votre professionnel de santé qui vous conseillera sur les dispositifs approuvés et adaptés à votre type de diabète ;
- Redoublez de méfiance si certaines offres vous paraissent trop alléchantes !

Enfin, pour vous tenir informés des dernières actualités sur les diabètes, il est important de vous fier à des sources sûres, comme par exemple : l'Assurance maladie, la Haute Autorité de santé, la Fédération Française des Diabétiques.

Pour retrouver l'intégralité des recommandations sur le sujet, [c'est ici](#).

Nous restons mobilisés pour vous accompagner au quotidien et répondre à vos préoccupations.

Vos retours sont essentiels pour ajuster nos actions et répondre à vos besoins. Si vous souhaitez partager vos expériences ou poser des questions, rendez-vous sur notre plateforme [Je m'exprime](#).

Pour une réponse personnalisée, retrouvez toutes nos coordonnées sur la page [Je recherche du soutien](#).